

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Flunixin Liquid Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD
Kilsheelan
Clonmel Tipperary, IE

Téléphone : 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë, Catégorie 4 | H302: Nocif en cas d'ingestion. |
| Toxicité aiguë, Catégorie 3 | H331: Toxique par inhalation. |
| Lésions oculaires graves, Catégorie 1 | H318: Provoque de graves lésions des yeux. |
| Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B | H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2 | H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P304 + P340 + P311 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2-Pyrrolidone

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|--|---|--|--------------------------|
| L-Menthol | 2216-51-5 218-690-9 | Skin Irrit. 2; H315 <u>Eye Irrit. 2; H319</u> Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 > 25 % Eye Irrit. 2; H319 > 25 % | >= 10 - < 20 |
| 2-Pyrrolidone | 616-45-5 210-483-1 | Eye Irrit. 2; H319 <u>Repr. 1B; H360FD</u> Limite de concentration spécifique Repr. 1B; H360FD > 3 % | >= 10 - < 20 |
| 2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol | 42461-84-7 255-836-0 | Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 STOT RE 1; H372 (Appareil gastro-intestinal, Reins, Sang) Aquatic Chronic 2; H411 | >= 3 - < 10 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion.
Provoque de graves lésions des yeux.
Toxique par inhalation.
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
-

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Composés de fluor
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Eviter tout contact avec les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Peroxydes organiques
Explosifs
Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|--|------------|------------------------------------|------------------------------|---------|
| 2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotine de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol | 42461-84-7 | TWA | 40 µg/m ³ (OEB 3) | Interne |
| | | limite d'essuyage | 400 µg/100 cm ² | Interne |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 2-Pyrrolidone | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 57,8 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 10 mg/kg p.c./jour |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques | 277 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 17,1 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 6 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques | 167 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 5,2 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Ingestion | Aigu - effets systémiques | 33,3 mg/kg p.c./jour |
| | L-Menthol | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques |
| Travailleurs | | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 19 mg/kg p.c./jour |
| Consommateurs | | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 33 mg/m ³ |
| Travailleurs | | Inhalation | Long terme - effets locaux | 10 mg/m ³ |
| Consommateurs | | Inhalation | Long terme - effets locaux | 1,7 mg/m ³ |
| Consommateurs | | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 9,4 mg/kg p.c./jour |
| Consommateurs | | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 9,4 mg/kg p.c./jour |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---|--------------------------------------|-------------------------------|
| acide décanoïque, mélange de diesters avec l'acide octanoïque et le propylèneglycol | Sol | 0,2638 mg/kg |
| 2-Pyrrolidone | Eau douce | 0,5 mg/l |
| | Eau douce - intermittent | 0,5 mg/l |
| | Eau de mer | 0,05 mg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 10 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 0,4205 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sol | 0,0612 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | | |
| L-Menthol | Eau douce | 15,6 µg/l |
| | Eau de mer | 1,56 µg/l |
| | Utilisation/rejet intermittent(e) | 156 µg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 2,37 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 289 µg/l |
| | Sédiment marin | 28,9 µg/l |
| | Sol | 48,4 µg/l |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple). Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte).

Minimiser la manipulation ouverte.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.
Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.
Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Prévoir deux paires de gants.
Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.
Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

| | | |
|-------------------------|---|--|
| Protection respiratoire | : | retirer les vêtements potentiellement contaminés. Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. |
| Filtre de type | : | L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 14387 Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P) |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|---|-----------------------|
| Etat physique | : | liquide |
| Couleur | : | rouge |
| Odeur | : | type amine |
| Seuil olfactif | : | Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation | : | Donnée non disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Non applicable |
| Inflammabilité (liquides) | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : | Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : | Donnée non disponible |
| pH | : | Donnée non disponible |
| Viscosité | : | Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : | Donnée non disponible |
| Solubilité(s) | : | Donnée non disponible |
| Hydrosolubilité | : | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Non applicable |
| Pression de vapeur | : | Donnée non disponible |

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

Toxique par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 638,55 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,6145 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

L-Menthol:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,289 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

2-Pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 53 - 157 mg/kg

DL50 (Souris): 176 - 249 mg/kg

DL50 (Cochon d'Inde): 488,3 mg/kg

DL50 (Singe): 300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): < 0,52 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Rat): 59,4 - 185,3 mg/kg
Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Souris): 164 - 363 mg/kg
Voie d'application: Intrapéritonéal

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

L-Menthol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

2-Pyrrolidone:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

L-Menthol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

2-Pyrrolidone:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Espèce : Lapin
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

L-Menthol:

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : négatif

2-Pyrrolidone:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Résultat : négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

L-Menthol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2-Pyrrolidone:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

- Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
- 2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:**
- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
- Type de Test: test in vitro
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Résultat: positif
- Type de Test: Aberration chromosomique
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Résultat: positif
- Type de Test: test in vitro
Système d'essais: Escherichia coli
Résultat: positif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif
- Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

L-Menthol:

- Espèce : Souris
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 103 semaines
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

2-Pyrrolidone:

Espèce : Souris
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 18 mois
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Espèce : Rat
Voie d'application : par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition : 104 w
LOAEL : 2 Poids corporel mg / kg
Résultat : négatif
Organes cibles : Appareil gastro-intestinal
Remarques : Toxicité importante révélée lors des essais

Espèce : Souris
Voie d'application : par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition : 97 w
NOAEL : 0,6 Poids corporel mg / kg
Résultat : négatif
Organes cibles : Appareil gastro-intestinal
Remarques : Toxicité importante révélée lors des essais

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Composants:

L-Menthol:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

2-Pyrrolidone:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Preuves mani-

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

festes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 1 - 1,5 Poids corporel mg / kg
Symptômes: Aucune anomalie foétale.
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 2 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-foétale.: NOAEL: 2 Poids corporel mg / kg
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses élevées toxiques pour la mère

Type de Test: Développement embryo-foetal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 3 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-foétale.: NOAEL: 3 Poids corporel mg / kg
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses élevées toxiques pour la mère

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Organes cibles : Appareil gastro-intestinal, Reins, Sang
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

Toxicité à dose répétée

Composants:

L-Menthol:

Espèce : Souris
NOAEL : 1.250 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 91 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

2-Pyrrolidone:

Espèce : Rat
NOAEL : 207 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 3 mois
Méthode : OCDE ligne directrice 408

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Espèce : Rat
NOAEL : 2 mg/kg
LOAEL : < 4 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 6 w
Organes cibles : Appareil gastro-intestinal

Espèce : Rat
NOAEL : 1 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 1 y
Organes cibles : Appareil gastro-intestinal, Reins

Espèce : Singe
NOAEL : 15 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d
Organes cibles : Appareil gastro-intestinal, Sang

Espèce : Lapin
LOAEL : 80 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 21 d
Symptômes : Irritation sévère

Espèce : Chien
LOAEL : 11 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 9 d
Organes cibles : Appareil gastro-intestinal

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

Symptômes : Vomissements

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Inhalation : Symptômes: irritation des voies respiratoires
Contact avec la peau : Symptômes: Irritation de la peau
Contact avec les yeux : Symptômes: Irritation sévère
Ingestion : Symptômes: Troubles digestifs, saignements, hypertension, Troubles rénaux

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

L-Menthol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 15,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 26,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 21,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 9,65 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

Toxicité pour les microorga- : CE50 : 237 mg/l

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

nismes Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

2-Pyrrolidone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 4.600 - 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 22,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 28 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: FDA 4.11

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: FDA 4.11

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 15 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: FDA 4.08

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Microcystis aeruginosa (Cyanobactérie d'eau douce)): 97 mg/l
Durée d'exposition: 13 jr
Méthode: FDA 4.01

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 96 mg/l
Durée d'exposition: 12 jr

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

L-Menthol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 64 %

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

2-Pyrrolidone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Stabilité dans l'eau : Hydrolyse: 0 % (28 jr)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

L-Menthol:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 6 Sem.
Facteur de bioconcentration (FBC): 0,5 - 15
Méthode: OCDE ligne directrice 305
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Coefficient de partage: n-octano/eau : log Pow: 3,15

2-Pyrrolidone:

Coefficient de partage: n-octano/eau : log Pow: -0,71
Méthode: OCDE ligne directrice 107

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Coefficient de partage: n-octano/eau : log Pow: 1,34

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2-[2-Méthyl-3-(perfluorométhyl)anilino]nicotinate de 1-désoxy-1-(méthylamino)-D-glucitol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 1,92

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

| | | | |
|----|----------------|--------------------|---------------------|
| H2 | TOXICITÉ AIGUË | Quantité 1 50 t | Quantité 2 200 t |
|----|----------------|--------------------|---------------------|

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 : Mortel par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Repr. : Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit. : Irritation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chi-

Flunixin Liquid Formulation

Version 6.3 Date de révision: 09.04.2021 Numéro de la FDS: 493843-00016 Date de dernière parution: 10.10.2020
Date de la première version publiée: 28.01.2016

miques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

| | |
|-------------------|--------|
| Acute Tox. 4 | H302 |
| Acute Tox. 3 | H331 |
| Eye Dam. 1 | H318 |
| Repr. 1B | H360FD |
| STOT RE 2 | H373 |
| Aquatic Chronic 3 | H412 |

Procédure de classification:

| |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR